

Appel à projet

Résidence de création artistique à Villeneuve d'Ascq : Créations artistiques autour d'une exposition sur le patrimoine restauré de Villeneuve d'Ascq.

Cahier des charges

Contexte :

Villeneuve d'Ascq possède un patrimoine religieux riche et diversifié. Un premier travail d'inventaire, mené en 2006 a permis de réaliser un état des lieux du patrimoine religieux villeneuvois. En 2011, le service Culture et Patrimoine de la ville a réalisé un récolement qui a apporté un constat d'état plus précis et actuel de ce patrimoine. De nombreux objets étaient dans un état de conservation mauvais ou moyen et nécessitaient une intervention rapide. En 2012 a débuté un programme de conservation-restauration sur des sculptures en pierre et en bois des trois anciennes églises villeneuvoises : Saint-Pierre d'Ascq, Saint-Sébastien d'Annappes et Saint-Pierre de Flers Bourg.

Ce patrimoine restauré sera mis en valeur et présenté au public dans le cadre d'une exposition temporaire du 22 octobre 2015 au 17 janvier 2016, dans le musée du château de Flers à Villeneuve d'Ascq. Une quinzaine de sculptures seront exposées dans les vitrines du musée. Elles seront accompagnées de panneaux pédagogiques décrivant le contexte et les différentes étapes du travail de restauration.

Afin d'apporter un regard nouveau à cette présentation d'œuvres d'art sacré, la ville de Villeneuve d'Ascq a décidé de lancer un appel à projet pour sélectionner un ou plusieurs artiste(s) qui complèterai(en)t l'exposition par des créations artistiques multiples. Les œuvres réalisées devront être créées en lien avec les sculptures restaurées. Elles s'articuleront également autour de deux thèmes : la restauration du patrimoine et la renaissance, thème majeur des festivités de Lille 3000. Les créations artistiques à vocation simplement religieuse ne seront pas retenues. Les œuvres d'art seront créées dans le cadre d'une résidence artistique de 2 semaines dans l'atelier de la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq. Elles se déclineront dans diverses disciplines artistiques telles que la photographie, la peinture, la gravure, la sérigraphie, le textile, la sculpture etc... L'usage de techniques mixtes sera particulièrement apprécié. Les œuvres devront s'intégrer au musée situé dans les sous sol du château de Flers et s'adapter aux contraintes muséales. Elles devront présenter différents formats à la fois en 2D (accrochage sur les murs) et en 3D (présentation dans les vitrines existantes).

L'objectif de cette exposition sera multiple : valoriser le patrimoine religieux villeneuvois méconnu car habituellement conservé dans les églises, mettre en lumière le travail de restauration effectué sur ce type d'œuvres. Enfin, le visiteur sera invité à porter un nouveau regard sur l'ensemble des sculptures restaurées par le biais de l'art contemporain.

Calendrier :

Dates de la résidence artistique : du 22 juin au 5 juillet 2015.

Dates de l'exposition : du 22 octobre 2015 au 17 janvier 2016.

Présence requise du ou des artiste(s) le jour de l'inauguration de l'exposition autour du 22 octobre 2015 pour commenter le travail effectué.

Enveloppe financière :

Une indemnité de 1 500 euros TTC est octroyée pour la totalité de la prestation, y compris les œuvres réalisées. L'indemnité est versée à l'(ou aux) artiste(s) sur présentation d'une facture à l'issue de la création artistique.

Conditions matérielles de la résidence artistique :

Le lieu de création : atelier de la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq, 268, rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq.

La surface totale de l'atelier d'artistes est de 108 m². Du matériel étant stocké dans une partie de l'atelier la surface praticable est de 81 m². Des tables et chaises peuvent être mises à disposition.

Hauteur sous plafond : environ 3.30 m

Sol : béton ciré et revêtement

Mur : un mur en béton et 3 murs en vitres polycarbonate

Eclairage : plusieurs spots, pièce très lumineuse

Installation électrique : 5 prises électriques sont disponibles

Chauffage : la pièce est équipée de plusieurs chauffages radiants situés au plafond

Escalier /Ascenseur : pas d'ascenseur, une marche. L'atelier est accessible par une passerelle métallique

Points d'eau : oui

Internet : non

Le lieu d'exposition : musée du château de Flers, chemin du Chat Botté à Villeneuve d'Ascq.

Les œuvres créées seront exposées dans le musée du château de Flers placé sous vidéo surveillance. Celles-ci ne seront pas placées sous la surveillance permanente d'un gardien. Les créations artistiques qui occuperont les murs de l'espace muséal ne pourront être sécurisées dans les conditions identiques à celles présentées dans les vitrines verrouillées et seront par conséquent plus exposées.

Le musée du château est situé dans le sous sol du château de Flers entouré par des douves. Le musée est composé de 3 pièces, d'un couloir, d'un petit sas et de 2 grandes niches.

1ère pièce : 30 m², hauteur sous plafond : 2,35 m

2^{ème} pièce : 17 m², hauteur maximum sous plafond : 2,20 m, pièce voûtée en arêtes

3^{ème} pièce : 30 m², hauteur sous plafond : 2,35 m

Couloir : 6 m de longueur dont 2.50 m et 3 m de surface murale utilisable, hauteur sous plafond : 2,25 m maximum, pièce voûtée en berceau

Sas : 9 m², hauteur sous plafond : 2 m et 2,10 m de surface murale libre

Les 2 grandes niches ne pourront être utilisées par le ou les artiste(s) puisque celles-ci accueilleront les sculptures restaurées.

Sol : carrelage

Mur : en briques

Fenêtres : 6 petites fenêtres

Eclairage : plusieurs spots peuvent être agencés selon les besoins

Installation électrique : de nombreuses prises électriques sont disponibles

Chauffage : oui

Escalier /Ascenseur : pas d'ascenseur, musée accessible par un escalier, et accès PMR

Points d'eau : non, pas directement dans le musée mais possibilité à proximité

Internet : non

A noter : S'agissant d'un projet créé en commun avec le responsable d'exposition, les œuvres réalisées par le ou les artiste(s) pourront occuper divers espaces du musée. Les œuvres créées seront disséminées dans l'exposition. La scénographie sera déterminée en lien étroit avec le responsable d'exposition.

L'agencement du musée étant modulable, plusieurs possibilités s'offriront à l'(ou aux) artiste(s) pour occuper l'espace.

A l'intérieur du musée, le ou les artiste(s) dispose(ront) d'un espace mural dont la longueur sera à déterminer avec le responsable d'exposition ainsi que de trois ou quatre vitrines sur socle avec un espace vitré cubique de 70cm d'arête. Une grande vitrine plate de 1.40 m de longueur x 0.70m de largeur x 0.30m de profondeur pourra également être mise à disposition du ou des artiste(s). Le nombre précis d'œuvres et leurs dimensions pourront être définis en accord avec le coordinateur d'exposition.

L'hébergement : Logement d'artistes de la Ferme d'en Haut, 268, rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve d'Ascq (5 minutes à pied du musée du château de Flers).

Le ou les artiste(s) peuvent être hébergé(s) sur place. Le logement est composé de :

- 3 chambres
- 2 salles de douches
- un WC
- une cuisine équipée d'un réfrigérateur, 4 plaques électriques, un four, un four à micro ondes, une machine à laver, une bouilloire, une cafetière
- un séjour

Un parking est situé en face du logement. Les repas sont à la charge unique du ou des artiste(s) retenu(s)s.

Cadre juridique :

Le ou les artiste(s) sont propriétaires des œuvres réalisées dans le cadre du projet. Les œuvres créées pendant la résidence artistique du 22 juin au 5 juillet 2015 seront conservées en lieu sûr par la ville de Villeneuve d'Ascq jusqu'au jour de l'inauguration de l'exposition prévue autour du 22 octobre 2015. Les œuvres seront assurées par la ville de Villeneuve d'Ascq pendant toute la durée du projet soit du 22 juin 2015 au 17 janvier 2016. Une convention entre le ou les artiste(s) et l'organisateur cadrera le projet.

Obligations du ou des artiste(s) :

Les candidats prennent à leur charge le transport retour de leurs œuvres. Le matériel utile à l'intervention est à la charge unique du ou des artiste(s). Les œuvres doivent être récupérées par le ou les candidats entre le 17 et le 26 janvier 2016 dernier délais.

Le ou les artistes doi(ven)t fournir la totalité du matériel indispensable à la création des œuvres. Le ou les artiste(s) effectueront obligatoirement une visite du site préalable au rendu du dossier de candidature.

Droit à l'image :

Dans le cadre du projet, le ou les candidat(s) retenu(s) autorise(nt) que des photographies de leur travail ou d'eux mêmes soient réalisées et diffusées via divers supports de communication (presse, communiqués de presse, catalogues d'exposition, affiches, tracts, invitations et vidéos etc...).

Conditions d'éligibilité :

Le ou les candidat(s) sont âgés de 18 ans au moins.

Candidature individuelle ou en groupement de 2 artistes maximum.

Le ou les candidat(s) doi(ven)t justifier d'une expérience d'au moins deux années dans le domaine de la création artistique et justifier d'une inscription à la maison des artistes.

Le ou les artiste(s) doi(ven)t être pluridisciplinaire(s) et proposer plusieurs créations artistiques sur différents supports.

Dossier de candidature :

Le ou les artiste(s) candidat(s) doi(ven)t remettre les documents suivants :

- le dossier artistique qui décrit le projet de création agrémenté de croquis d'intention ou dessins schématiques avec une valeur d'assurance même approximative des œuvres qui seront créées
- le budget prévisionnel relatif au projet qui détaille les répartitions budgétaires de l'enveloppe de 1 500 euros
- dossier qui présente le travail artistique, la démarche du candidat illustré par des photographies d'œuvres récentes
- le curriculum vitae
- la lettre de motivation
- la photocopie de la carte d'identité

Sélection des candidats (candidat seul ou groupement d'artistes max 2 personnes) :

Les critères de sélection du projet sont les suivants :

- les œuvres doivent être créées en lien avec les sculptures restaurées et en rapport avec les deux thèmes du projet : restauration du patrimoine et renaissance
- adaptabilité des œuvres aux contraintes du site, gestion et optimisation de l'espace muséal
- qualité, détail et précision du dossier artistique

La sélection du ou des artiste(s) sera effectuée par un jury, composé de l'adjointe au maire déléguée à la culture et aux fêtes populaires, à la communication et au rayonnement de Villeneuve d'Ascq Dominique Furne, la directrice du service Culture et Patrimoine de Villeneuve d'Ascq Marie-Pierre Sampson, la responsable de l'exposition Mélanie Los et d'autres agents du service Culture et Patrimoine.

Dépôt du dossier :

Les dossiers de candidatures sont à adresser par voie postale au plus tard le **lundi 20 avril 2015** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi)

A l'attention de Mélanie Los
Service Culture et Patrimoine
Mairie de Villeneuve d'Ascq
Place Salvador Allende
59650 Villeneuve d'Ascq

Toute demande d'information préalable à l'envoi du dossier peut être effectuée auprès de :

Mélanie LOS
Service Culture et Patrimoine
mlos@villeneuedascq.fr
03 20 43 55 76

